

Séance du mardi 15 mars 2022

Membres
en exercice : 19

Date de la convocation: 10/03/2022

Présents : 15

Votants: 16

- pour : 16

- contre : 0

Absentions : 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, dans la salle communale, à 20 heures 00 sous la présidence de Bernard ANCIAN, maire.

Présents : Bernard ANCIAN, Daniel BAILLY, Jean-Marc BERNE, Vanessa BERNE, Gérard BERTHET, Norbert CHAREYRON, Nathalie GALLET, Nathalie GERBER, Nicolas GUDIN, André MARTINOD, Stéphane MORGANTE, Tanguy PERRET, Jean ROCHE, Renaud TROCCON, Abel VUAILLAT

Représentés : Coralie CHAPELAND

Excusés : Laetitia CHARPY, Nelly MARÉCHAL

Absents : Bernard PERRET

Secrétaire de séance : Nathalie GALLET

Objet : Modification du règlement de la pêche sur l'étang des Alliettes - DE 2022_023

Monsieur le Maire rappelle qu'un règlement a été établi concernant la gestion de la pêche sur l'étang des Alliettes. Il précise qu'il convient de le modifier en précisant que la pêche dite à l'appât avec bateaux amorces télécommandés, que les barbecues en dehors des emplacements réservés à cet effet seront interdits, que les déchets liés aux pique-niques ou toute autre forme de déchets doivent être évacués par les utilisateurs du site.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire propose au conseil d'actualiser le règlement de la pêche sur l'étang des Alliettes en précisant ces trois interdictions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE le nouveau règlement de la pêche sur l'étang des Alliettes annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Bernard ANCIAN

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture le 30/3/2022
et publié ou notifié le 30/3/2022

